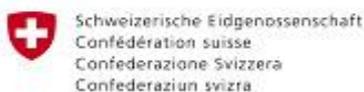


Avec l'Appui



Direction du développement
et de la coopération DDC



Contacts :

FAFPA

Tel : 25 33 33 20/60. Email : fafpa@fasonet.bf

Contact Presse

Cel : 63 63 26 87 / 71 87 76 63

DOSSIER DE PRESSE

L'APPEL A PROJETS

UN DISPOSITIF INNOVANT DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

Lancement des activités de formation de l'Appel à Projets N°3.

CEREMONIE OFFICIELLE

BOBO DIOULASSO LE 16 SEPTEMBRE 2016

Salle de Conférence du Centre MURAZ.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Pour remédier aux difficultés récurrentes du secteur de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (EFTP), le Burkina Faso a élaboré une Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PN/EFTP). Elle vise à doter le pays d'une expertise qualifiée, suffisante et disponible dans tous les corps de métiers. Plusieurs ministères sont en charge de sa mise en œuvre.

Pour la mise en œuvre de la PN/EFTP, le Gouvernement a élaboré un plan d'actions (PA-PN/EFTP). Ce dernier répertorie l'ensemble des besoins de formation et de financement. Les secteurs prioritaires ciblés sont l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, le bâtiment travaux publics, la culture, le tourisme et l'hôtellerie et le commerce. Le PA-PN/EFTP fixe des orientations précises quant aux profils de sortie des jeunes pour répondre aux attentes de l'économie.

Le certificat de qualification professionnelle (600 heures) et la formation modulaire qualifiante (moins de 600 heures) sont les niveaux de qualification où les besoins sont les plus importants. Avec cette perspective, le plan préconise un fort développement des formations modulaires et de l'apprentissage.

Dans l'optique de promouvoir le secteur de l'EFTP et dans une logique d'alignement et d'harmonisation, plusieurs Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont décidé d'appuyer conjointement le plan d'actions de la politique nationale d'EFTP (PA-PN / EFTP). Dans ce sens, un programme d'appui a été élaboré et intitulé, Programme d'Appui à la Politique Sectorielle d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PAPS/EFTP). Celui-ci est organisé autour de trois composantes (i) **amélioration de la performance du FAFPA** (ii) **amélioration de l'adéquation formation / emploi**, (iii) **renforcement des outils et des ressources humaines pour orienter et piloter le secteur de l'EFTP**.

Le Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion professionnelles (MJFIP) est la tutelle du programme d'appui au PA de l'EFTP. Il est également le maître d'ouvrage du programme et le maître d'œuvre pour les activités relevant de sa compétence. A ce titre, il planifie, exécute, suit et évalue les activités. Sous la tutelle du MJFIP, le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) est l'agence nationale d'exécution des subventions du programme pour le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Il exécute les ressources du programme correspondant aux activités de sa compétence.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, il a été recommandé dans le recours au mécanisme de **l'appel à projets** pour la mise en œuvre des formations notamment pour soutenir l'innovation, impliquer les entreprises et les organisations professionnelles et prendre en compte les questions transversales telles que le genre, l'environnement et la gouvernance.

L'appel à projets dont le lancement se tient aujourd'hui 16 septembre 2016 à Bobo Dioulasso qui est le troisième du genre prévoit de former 10.000 jeunes et actifs pour un montant de deux milliards quatre cents millions(2.400.000.000) de francs CFA.

OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

2.1. Objectif général

L'objectif général visé à travers l'appel à projets est de mobiliser les promoteurs et les opérateurs, soutenir l'innovation et accroître l'offre et la qualité de formation.

2.2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement il s'agit à travers cet appel à projets de :

- développer une offre de formation dans les filières et métiers prioritaires et/ou porteurs ;
- accroître l'offre de formation ;
- prendre en compte les questions transversales dans l'offre de formation ;
- promouvoir de nouveaux métiers porteurs ;
- mettre en œuvre des opérations et actions innovantes en matière de formations professionnelles ;
- mobiliser l'ensemble des acteurs de l'EFTP notamment le secteur privé et les collectivités décentralisées.

BENEFICIAIRES DE L'APPEL A PROJETS

De manière non exhaustive, les bénéficiaires du PAPS/EFTP sont :

- (i) les jeunes entrant dans le monde de l'emploi par le financement de projets collectifs de formation professionnelle avec l'appui des promoteurs et opérateurs de l'EFTP ;
- (ii) les artisanes et artisans, les productrices et producteurs agro-sylvo-pastoraux, à travers le financement de leur projet collectif de formation (formation modulaire qualifiante, formation d'apprentis notamment par alternance, ou du type dual, perfectionnement, etc.) ;
- (iii) les promoteurs et opérateurs de formation dont les centres publics et privés de formation ; ils répondent conjointement aux appels à projets et mettent en œuvre les formations. Des mesures incitatives et de renforcement de capacités accompagneront l'exécution des projets retenus à l'issue des appels à projets ;
- (iv) les corporations de métiers par le financement de l'élaboration de nouveaux référentiels pour les métiers des secteurs prioritaires ; dans le mécanisme d'appel à projets, ils sont indiqués pour répondre comme promoteurs en partenariat avec un ou plusieurs opérateurs de formation ;

DESTINATAIRES DE L'APPEL A PROJETS

Peuvent répondre à l'appel à projets, les promoteurs et opérateurs en partenariat.

Le promoteur de l'EFTP

Les promoteurs sont des organisations professionnelles, des chambres consulaires, des Organisations Non Gouvernementales qui portent des projets de formation en EFTP. Les promoteurs font un travail en amont de définition des besoins et contenus de formation, de mobilisation et de sensibilisation des acteurs, d'orientation des jeunes. Ils suivent la réalisation des formations par l'opérateur et participent à son évaluation finale. Dans un projet de formation professionnelle et en partenariat avec les opérateurs de formation, ils assurent le « leadership ».

L'opérateur de l'EFTP

Les opérateurs de l'EFTP sont les Centres et établissements publics et privés de formation professionnelle et d'enseignement technique. Ils accueillent les apprenants, assurent leur formation et participent à leur évaluation finale. Pour être éligibles dans le cadre de l'appel à projets, ils devront réunir des critères visant à garantir la production de formations de qualité à des coûts maîtrisés.

PARTENAIRES DE L'APPEL A PROJETS

Un des objectifs de l'appel à projets est la mobilisation des partenaires de la formation professionnelle dans le développement et la mise en œuvre de formations. Ce sont :

- (i) les Conseils Régionaux, en tant que maîtres d'ouvrage de la FP comme réponse au besoin de développement de la Région ;
- (ii) la chambre des métiers de l'artisanat du Burkina Faso ;
- (iii) les organisations professionnelles faitières ;
- (iv) les directions techniques des ministères partenaires de l'EFTP dans leur rôle respectif.

ZONE GEOGRAPHIQUE

Tout le territoire du Burkina Faso.

FILIERES ET METIERS CONCERNES DANS LE CADRE DES APPELS A PROJETS

Le PA de la PN-EFTP a retenu neuf (9) domaines d'intervention dénommés chapeaux qui constituent des champs de l'activité économique et des formations prioritaires. Ces neufs (09) chapeaux sont :

- (i) agriculture, pêche, agroalimentaire, environnement ;
- (ii) élevage ;

- (iii) artisanat (d'art, utilitaire et de service) ;
- (iv) Bâtiment, Travaux Publics ;
- (v) culture, tourisme, hôtellerie, évènementiel ;
- (vi) mines, énergie ;
- (vii) informatique, télécommunication ;
- (viii) commerce, ingénierie financière (Banques, Assurances, micro-finances, etc.) ;
- (ix) transport.

FILIERES CONCERNEES PAR L'APPEL A PROJETS N°3

Pour le présent appel à projets, les métiers et filières retenues sont :

1. Elevage/agriculture
2. Transformation agroalimentaire
3. Restauration
4. Informatique
5. Bâtiment et travaux publics et connexes
6. Culture
7. Hôtellerie et tourisme
8. Commerce

VIII. BILAN DES APPELS A PROJETS N°1 ET N°2

Appel à Projets	Nombre de projets financés	Nombre de personnes formées	Montant des financements
N°1	42	6 648	1 494 557 772
N°2	33	4 119	1 070 986 820
TOTAL	75	10 767	2 565 544 592

Appel à Projets N°3

Nombre de projets à financer	Nombre de personnes à former	Montant du financement
62	10 000	2 400 000 000